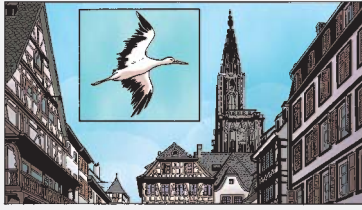


## Quelques explications...





### Strasbourg

Strasbourg est le siège du **Parlement** européen.



### L'Union européenne

L'Union européenne est une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe. A Strasbourg, ses Etats membres arborent leurs drapeaux. Aujourd'hui au nombre de 15 – bientôt plus nombreux –, ils décident de politiques et d'actions communes lorsque, ensemble, ils peuvent aboutir à de meilleurs résultats que chacun séparément.



### Plénière

Le **Parlement** se réunit « en séance plénière » lors de ses sessions : 12 sessions d'une semaine à Strasbourg et quelques-unes, plus courtes, à Bruxelles. Tous les députés sont alors invités à participer. Par contre, lorsqu'une **commission** parlementaire se réunit, seuls, en principe, les députés qui en font partie y participent.



### « Si je ne convaincs pas mes collègues, le Parlement manquera une occasion exceptionnelle d'exercer ses pouvoirs en matière d'environnement... »

Le Parlement européen, que la députée Irina Vega appelle ici « le Parlement », est élu tous les 5 ans au suffrage universel par les citoyens des Etats membres de l'**Union européenne**. Le Parlement européen compte actuellement 626 députés.

Désormais, le **Conseil des ministres** et le Parlement européen décident ensemble des « lois européennes » en matière d'environnement. La **directive** sur la politique de l'eau a été l'occasion pour le Parlement d'inaugurer la « **codécision** » dans le domaine de l'environnement.



### Alex

Les députés européens ont des assistants parlementaires. Alex est l'assistant parlementaire de la députée Irina Vega.



### Groupe politique

Les groupes politiques jouent un rôle capital dans les décisions politiques du **Parlement européen**. La grande majorité des députés européens sont inscrits dans un groupe politique, les autres étant « non inscrits ». Au **Parlement européen**, les groupes politiques sont composés de députés de plusieurs Etats membres.

## Rapporteur

Une commission parlementaire, lorsqu'elle doit examiner une « proposition de loi » européenne, choisit un de ses membres – le rapporteur – pour rédiger un rapport, qui, une fois adopté, est examiné et voté en séance **plénière**. Une fois approuvé, ce rapport représente la position du Parlement européen.



## Commission de l'environnement

Les députés européens sont répartis entre 17 commissions parlementaires permanentes : la commission de l'environnement est l'une d'entre elles.

## Amendements

Un amendement est une modification du texte de loi proposé. Des amendements sont présentés et soumis au vote, d'abord en **commission** parlementaire, ensuite, au sein du **Parlement européen** réuni en séance **plénière**.

## Commission

La Commission européenne (appelée ici simplement « la Commission ») est l'institution qui a l'initiative des « lois européennes », gère les politiques européennes et veille au respect des traités. Elle est composée actuellement de 20 Commissaires indépendants (2 pour l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni et 1 pour chacun des autres pays). Le **Parlement européen** élit ou rejette la Commission proposée par les gouvernements des Etats membres.

## « Water is not a commercial... »

C'est grâce aux interprètes que les débats parlementaires peuvent se dérouler dans toutes les langues officielles de l'**Union européenne**.



## Codécision

La « codécision » est la procédure législative habituelle dans l'**Union européenne** : placés sur un pied d'égalité, **Conseil des ministres** et **Parlement européen** adoptent conjointement les « lois » européennes proposées par la **Commission** européenne. L'accord final du **Parlement européen** est indispensable.



## Conseil des ministres

Composé des ministres de chaque Etat membre (ou de leurs représentants), le Conseil des ministres – officiellement le « Conseil de l'Union européenne » – adopte, souvent en codécision avec le **Parlement européen**, les « lois européennes ». Sa composition varie selon les sujets (affaires étrangères, budget, environnement...).

Il ne faut pas le confondre avec le Conseil européen. Au moins deux fois par an, le Conseil européen – c'est-à-dire les chefs d'État ou de gouvernement des Etats membres et le président de la **Commission** européenne – définit les orientations politiques générales de l'**Union européenne**. Ses réunions sont aussi appelées Sommets dans les médias.

## « Mesdames, Messieurs, nous allons maintenant procéder au vote »

En séance plénière, le Parlement européen vote en première lecture le rapport sur la « proposition de loi » présentée par la Commission européenne. La codécision a véritablement commencé. Elle peut nécessiter jusqu'à trois lectures du Parlement.





### « Mes chers collègues... »

Alors que le **Parlement européen** est élu pour 5 ans, son Président est élu par les députés pour deux ans et demi, c'est-à-dire la moitié d'une législature.

Le Président du **Parlement européen** dirige l'ensemble des activités parlementaires, préside les sessions et représente le **Parlement** dans toutes les relations extérieures.



### Position commune

On appelle « position commune » le texte sur lequel le Conseil des ministres se met d'accord après que le **Parlement européen** a adopté sa position en lecture.



### « Bruxelles-Gare du Luxembourg »

La gare du Luxembourg jouxte les bâtiments du **Parlement européen** à Bruxelles.



### « Toujours un pied entre deux villes... »

Les députés européens travaillent en effet à Strasbourg, où se tiennent la majorité des sessions parlementaires, et à Bruxelles, où se réunissent les **commissions** parlementaires et les **groupes politiques** et où se tiennent quelques sessions additionnelles. C'est dans une troisième ville, Luxembourg, qu'est installé le secrétaire général du **Parlement**. Un certain nombre de fonctionnaires et les collaborateurs des **groupes politiques** du **Parlement européen** sont installés à Bruxelles.



### Info Point

On trouve de nombreux « Info Points » de l'**Union européenne** dans les Etats membres mais aussi dans les pays candidats à l'adhésion. Le public y trouve des informations générales sur l'**Union européenne** et ses politiques. Quant au site Internet du **Parlement européen**, il vous dira tout sur l'activité du **Parlement** et de ses députés : [www.europarl.eu.int](http://www.europarl.eu.int).



### OSCE

« Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe » : composée d'Etats européens, mais aussi asiatiques et nord-américains, l'OSCE a pour rôle, en Europe, d'empêcher les situations de conflit, de les gérer si elles se produisent et d'agir après un conflit.



### Directive

Une directive est l'une des formes que peut prendre une « loi européenne » : elle est obligatoire quant au résultat à atteindre mais laisse le choix des moyens aux Etats membres.

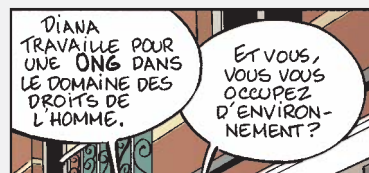
## Deuxième lecture

Lorsque le **Parlement européen** reçoit la « position commune » du Conseil, il se prépare, s'il veut la modifier, à sa 2e lecture.



## ONG

« Organisation non gouvernementale » : de nombreuses organisations indépendantes des gouvernements sont actives dans des domaines comme l'aide alimentaire, la santé, la protection des droits de l'homme ou la sauvegarde de l'environnement. La liste est très longue : la Croix-Rouge, Amnesty International, Médecins sans frontières, Caritas, Oxfam, WWF International...



## Comité de conciliation

Si, dans une procédure de codécision, des désaccords subsistent entre le **Parlement européen** et le **Conseil des ministres** après la 2e lecture du Parlement, les membres du **Conseil** et une délégation du Parlement se réunissent au sein d'un « Comité de conciliation » pour tenter de trouver un compromis. La délégation du **Parlement** comprend le même nombre de membres que celle du **Conseil**.

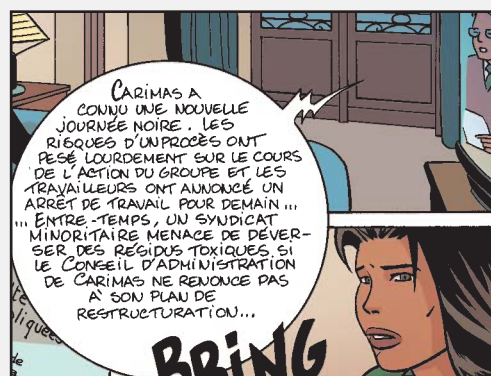


## Syndicat minoritaire

Apparus au 19e siècle, les syndicats défendent les droits et les revendications des travailleurs dans l'entreprise, dans un secteur économique, au niveau d'un pays, de l'**Union européenne**... Des élections syndicales sont organisées dans les entreprises. Un syndicat peut y avoir une position majoritaire, dominante ou, au contraire, minoritaire.

## Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'une entreprise est l'organe qui prend les décisions stratégiques de l'entreprise.

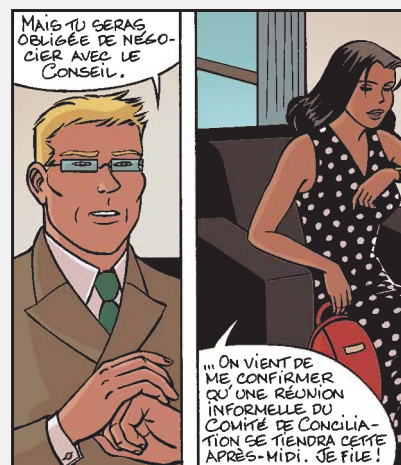


## « Mais tu seras obligée de négocier avec le Conseil »

Le **Comité de conciliation** est le lieu de cette négociation, qui a pour but de parvenir à un compromis entre le **Parlement européen** et le **Conseil** de l'Union européenne.

## Une réunion informelle du Comité de conciliation

Les réunions informelles du **Comité de conciliation** ne requièrent pas la présence de tous les acteurs. Ce sont des réunions de travail préparatoires, qui permettent entre autres d'explorer les compromis possibles.





« Madame Castanheira, qui représente le Conseil, Monsieur Webb, le représentant de la Commission »

Lors de cette réunion informelle du Comité de conciliation, le Conseil des ministres est représenté par une fonctionnaire de l'État membre qui en exerce la présidence (une présidence dure 6 mois) ; la Commission européenne, par un de ses fonctionnaires.

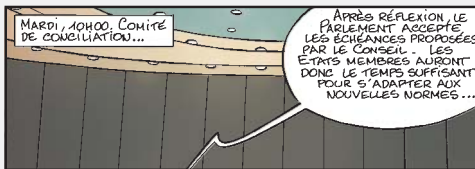


« Vous n'aurez pas l'accord de la majorité des États... »

En effet, les États membres prennent position par l'intermédiaire de leur représentant au Conseil des ministres.

Les délais d'application

Les directives prévoient que les mesures décidées s'appliquent après un certain délai, ce qui donne aux États membres le temps de s'adapter.



Comité de conciliation (suite)

Lors des réunions officielles du Comité de conciliation, la présidence du Conseil des ministres est représentée par le ministre du pays qui exerce la présidence et la Commission européenne, par un Commissaire. La délégation du Parlement européen, politiquement équilibrée, est présidée par un Vice-président et comprend d'office le rapporteur et le président de la commission parlementaire compétente.



« Le Parlement doit encore approuver... »

En effet, le succès de la conciliation garantit dans la grande majorité des cas le succès de la procédure législative... mais le Parlement européen doit encore confirmer, dans une 3e et dernière lecture, le projet du Comité de Conciliation !



« Fimoil a lancé une OPA hostile »

Lorsqu'elles tentent de s'emparer d'un concurrent, les sociétés ont fréquemment recours à la technique de l'« offre publique d'achat » (OPA) : les actionnaires de la société visée se voient offrir en échange de leurs actions un prix supérieur à leur valeur en bourse. Si une entreprise estime que cette opération lui porte préjudice, il s'agira selon elle d'une OPA « hostile ».